



**ARRÊTÉ**

portant nomination au comité technique ministériel de l'éducation nationale

**Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L112-1 ;

Vu le décret n° 2011- 184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'État ;

Vu le décret n° 2018-406 du 29 mai 2018 relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges au comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 6 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 portant nomination au comité technique ministériel de l'éducation nationale ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté du 27 décembre 2018 susvisé est modifié comme suit :

V. Au titre du syndicat général de l'éducation nationale - confédération française démocratique du travail (Sgen-CFDT) :

Laetitia ARESU est désignée en qualité de représentant suppléant en remplacement de Vincent GOMEZ.

Fait à Paris, le **03 JUIN 2022**

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,  
et par délégation  
Le directeur des ressources humaines

Vincent SOETEMONT